



TENNIS DE
TABLE
PRESQU'ILE

Vide grenier, dimanche 20 juillet 2025

Règlement

- Cette manifestation est organisée par Le Tennis de Table Presqu'île sur le site de La Coulée Verte à Guérande.
- Le tarif est fixé à 12 euros pour un emplacement 4m x 3m (table non fournie).
- Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers et concerne la vente d'articles d'occasion. Tous les articles ne correspondant pas aux critères du Vide Grenier devront être retirés.
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception des inscriptions via le site Helloasso, par téléphone ou par courrier. Lors d'une inscription par téléphone, cette dernière n'est prise en compte seulement à réception du chèque et des pièces demandées. En raison des frais engagés, les annulations par l'exposant ne donneront lieu à aucun remboursement. Quand le nombre de places est atteint l'organisateur s'engage à en informer les exposants qui ne pourront pas avoir d'emplacement à la réception du dossier s'ils ont fait leur inscription par voie postale. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions.
- Seront déclarés exposants, les personnes dont le bulletin d'inscription et son règlement et les informations d'identité seront parvenus à l'organisateur dans les délais impartis. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.
- Le Tennis de Table Presqu'île se réserve le droit de refuser toute candidature ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.
- Le Tennis de Table Presqu'île ne procédera à aucun remboursement en cas d'absence ou d'intempérie.
- Avant de s'installer, chaque exposant devra se présenter à l'une des personnes de l'organisation afin de connaître le lieu de son emplacement. Le Tennis de Table Presqu'île est responsable de l'attribution des places et sa décision est sans appel.
- Les véhicules des exposants ne seront autorisés aux abords du site que pour le déchargement de 7h00 à 8h30 et pour le chargement à partir de 18h.
- L'association se réserve le droit de récupérer un emplacement si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h30.

- Le stationnement des véhicules des exposants se fera au alentours sur les parkings règlementaires de la mairie et aucun véhicule ne devra rester sur les abords du site durant la journée.
- Le Tennis de Table Presqu'île se réserve le droit de retirer tout article qui gênerait le passage.
- Les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels et corporels.
- Toute personne vendeur de friandises ou de quelque pâtisserie que ce soit (chichi, barbe à papa, etc...) se verra refuser un emplacement afin de privilégier la vente faite par l'association elle-même.
- Par respect de l'environnement, les participants s'engagent à laisser les emplacements propres.
- L'inscription au Vide Grenier du Tennis de Table Presqu'île implique le respect du présent règlement.

RESTAURATION SUR PLACE